## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITÉ DE NANTES

## LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6

Vu l'arrêté du 19 juillet 2017 relatif à l'accréditation de l'Université de Nantes l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux;

Vu les pièces justificatives produites par M. Jean-Marie AUDIC, né le 8 août 1993 à AURAY (56) en vue de son inscription à la licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES À LA GESTION DES ENTREPRISES;

Le diplôme de LICENCE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, mention INFORMATIQUE

## est délivré à M. Jean-Marie AUDIC

au titre de l'année universitaire 2017-2018

et confère le grade de licence,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Le titulaire

SO MOSS HANTES

le Président,

2018653551 NANTES 13601151

Olivier LABOUX

Fait à Nantes, le 5 décembre 2018

Le Recteur d'Académie, Changlier des université

William MAROIS